

L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR

POUR L'APPRENTI UN AVENIR PROFESSIONNEL

« Je sais qu'à diplôme égal, un employeur va toujours préférer celui ou celle qui connaît le monde de l'entreprise »

Joshua, 18 ans,
DUT techniques de
commercialisation à
Montpellier, Hérault

UNE SOLIDE FORMATION

qui allie apprentissage
théorique et pratique.

UN VRAI SALAIRE

entre 25 et 78% du SMIC et
jusqu'à 93% du SMIC pour
un apprenti handicapé.

DES DROITS ET AVANTAGES

comme pour les autres
salariés (congrés payés,
visite médicale, compte
personnel de formation,
etc.)

POUR L'ENTREPRISE UN PARI D'AVENIR

UN FUTUR SALARIÉ

formé et adapté à la culture
de votre entreprise.

DES PRIMES ET DES AIDES FINANCIÈRES

- Exonération de cotisations sociales
- Prime à l'apprentissage et aide au recrutement
- Aide "Contrat de génération" (4 000 € par an pendant 3 ans à l'issue du contrat)
- Crédit d'impôts
- Aides complémentaires Agefiph (jusqu'à 9 000 €) pour le recrutement d'une personne handicapée quel que soit son âge.

« C'est un moyen d'assurer des recrutements efficaces. »

Jean-François Blanchet,
directeur général
du groupe BRL à
Montpellier, Hérault



65% des apprentis
ont un emploi 7 mois après leur formation

80% des professionnels
ayant embauché un apprenti sont satisfaits
et réembauchent un autre apprenti à la fin du
contrat

Source : note d'information de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Ministère de l'Éducation Nationale - mars 2014)

Source : CCI France (2011)



WWW.APPRENTISSAGE.GOUV.FR

